



VINCENNES M&B NOTAIRES
Me Valérie MESNAGER Me Antoine BASSOT

4 avenue de Paris
 94300 VINCENNES

etude.mesnager@paris.notaires.fr

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE DES FONDS

Etabli conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

La société dénommée VINCENNES M&B NOTAIRES, société par actions simplifiée, titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (94300) 4 avenue de Paris,

CERTIFIE et ATTESTE :

- Avoir reçu en dépôt la somme de 1000.0 (mille virgule zéro) euros représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée : 16MUSIC, SASU en formation dont le siège social sera situé à 62 Rue De La Chapelle 75018 Paris FRANCE ; et

- Avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé depuis un compte ouvert à leur nom ainsi qu'il résulte de l'attestation d'origine des fonds en date du 23/01/2023.

- Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

- Anuarita-Nkoula Atipo Oko la somme de 1000.0 euros.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires. Ce certificat est valable jusqu'au 23/04/2023 et sera caduc par la suite.

Fait à Vincennes

Le **23 JAN. 2023**



Me Antoine BASSOT

Lutte contre le fraude : Afin de garantir l'authenticité du présent certificat, merci de joindre l'étude notariale à cette adresse formalites.92074@paris.notaires.fr

*Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté
 Tout paiement supérieur à 3.000,00 euros doit être effectué par virement*

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Dénomination de la société 16MUSIC
Forme juridique SASU
Adresse du siège social 62, rue de la Chapelle – 75018 PARIS
Capital social (euros) 1 000 Euros

Prénom et NOM du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Montant total des souscriptions	Montant des versements effectués à la constitution	Solde restant à libérer
Madame Anuarita-Nkoula ATIPO OKO (Demeurant au 62, rue de la Chapelle – 75018 PARIS)	100	1 000 €	1 000€	0 €
TOTAL	100	1 000 €	1 000 €	0 €

Le présent état, qui constate la souscription de (100) cent actions de la société, ainsi que le versement de la somme de (1 000 €) mille euros correspondant à la libération de la totalité des apports en numéraire, dans les proportions visées ci-dessus est certifié exact, sincère et véritable par le Président désigné dans les statuts constitutifs de la société.

Fait à Paris, le 23 janvier 2023

Le Président

M^{me} ATIPO OKO
Anuarita-Nkoula

